

La réorientation de la Bundeswehr (points clés)

Défendre nos intérêts nationaux – assumer nos responsabilités au niveau international – façonner ensemble la sécurité

I. Le contexte général

La place de l'Allemagne dans le monde est intrinsèquement liée à nos intérêts en tant que nation forte située au cœur de l'Europe et à nos responsabilités internationales en matière de défense de la paix et de la liberté. La politique de sécurité allemande est régie par les valeurs et les principes de l'ordre constitutionnel libéral et démocratique de la Loi fondamentale et par ceux du droit international. L'Allemagne œuvre en tant qu'acteur de la communauté internationale pour la préservation de ses intérêts et s'engage activement pour un monde meilleur et sûr. Nous souhaitons servir la paix mondiale en jouant tout notre rôle en tant que partenaire fort dans une Europe unie.

Les forces armées sont un instrument indispensable de la politique étrangère et de sécurité de notre pays. C'est sur elles que repose notre volonté de nous affirmer et de nous défendre. La Bundeswehr doit donc être réorientée en fonction des missions qui l'attendent de nos jours et des évolutions futures prévisibles. Aussi, les **principes directeurs de la politique de défense** décrivent-ils le cadre stratégique, nos objectifs politiques de sécurité et nos intérêts à long terme. Le **profil capacitaire** qui en découle va de la défense nationale et de la défense collective dans le cadre de l'OTAN jusqu'à l'aide humanitaire à l'étranger, en passant par la prévention des conflits et la gestion des crises au niveau international, les missions contribuant à la sécurité du territoire ainsi que les opérations de sauvetage, d'évacuation et de libération d'otages.

La Bundeswehr doit être préparée à une grande diversité de missions opérationnelles. Les orientations stratégiques de l'Alliance Atlantique et de l'Union européenne déterminent les

missions, le format, les structures, l'équipement et l'organisation de la Bundeswehr de demain. Puisqu'une agression directe dirigée contre l'Allemagne par des moyens conventionnels est devenue improbable, les effectifs prévus exclusivement pour ce scénario ne sont plus nécessaires de nos jours. Afin d'assurer notre sécurité de manière adéquate, la capacité de montée en puissance de nos armées sera maintenue et, bien qu'ayant été suspendu, le service militaire obligatoire restera ancré dans la Loi fondamentale.

La réorientation de la Bundeswehr est une tâche qui va au-delà de cette législature. La nécessité d'associer le Bundestag allemand à toute décision d'emploi de nos forces – telle qu'elle est prévue par la Loi fondamentale – demeurera à l'avenir une condition *sine qua non* de la politique de sécurité allemande. Aussi notre Bundeswehr peut-elle réclamer que son futur format fasse l'objet d'un large consensus politique et qu'elle puisse compter sur une programmation financière fiable.

II. Les points clés de la mise en œuvre

Un des paramètres fondamentaux guidant la réorientation de la Bundeswehr est l'évolution dynamique du contexte sécuritaire global. Il nous faut une Bundeswehr qui offre aux responsables politiques un large éventail d'options d'actions. L'évolution démographique en Allemagne imposera des limites toutes naturelles au futur format de la Bundeswehr. Pour cette raison, nous créerons des structures permettant de recruter durablement des personnels qualifiés tant militaires que civils. Nous devons faire en sorte que la Bundeswehr continue à être perçue par les jeunes hommes et femmes comme un employeur attractif et estimé.

1. Sur cette base, les futurs effectifs de la Bundeswehr compteront jusqu'à 185 000 militaires et 55 000 civils. Les forces armées seront composées de 170 000 militaires de carrière et sous contrat (hommes et femmes de la réserve y compris) et d'un nombre d'engagés volontaires se situant dans une fourchette de 5 000 à 15 000. Quelque 10 000 militaires dotés de la capacité à durer seront simultanément disponibles pour des opérations.
2. Le personnel militaire et civil constitue la ressource la plus précieuse de la Bundeswehr. Seuls des collaborateurs et collaboratrices qualifiés et motivés pourront garantir l'accomplissement de nos missions. La fidélisation des personnels, le recrutement et la création d'emplois attractifs se situent au cœur de la réorientation de la Bundeswehr.

Nous soumettrons tous les programmes de formation et de qualification de la Bundeswehr à un examen approfondi pour qu'ils répondent au mieux aux défis de l'avenir. La formation initiale et continue du personnel civil et militaire tout comme une perméabilité nettement améliorée des carrières représentent les piliers fondamentaux d'un système commun de développement du personnel et des cadres.

3. En termes de ressources humaines, le gouvernement fédéral prendra les mesures nécessaires de mise en œuvre de la réforme structurelle et mettra en place le cadre juridique et les paramètres généraux requis (programme d'accompagnement de la réforme).
4. Avec le service militaire volontaire, nous ouvrons une nouvelle perspective pour la jeunesse de servir notre pays dans les forces armées.
5. La décision relative au nouveau concept de stationnement de la Bundeswehr interviendra en automne de cette année. Ce concept s'inspirera des principes de fonctionnalité, de rentabilité, d'attractivité et d'une répartition équilibrée sur le territoire.
6. La Bundeswehr fournira une contribution substantielle à la sécurité nationale, et conduira son action de manière anticipative et interministérielle, de concert avec l'ensemble des institutions publiques et forces de notre pays et dans le respect des responsabilités et compétences constitutionnelles. Pour ce faire, la Bundeswehr continuera à avoir besoin tant des connaissances et savoir-faire de ses réservistes que de leur disposition à servir l'intérêt général. Les réservistes soutiennent les forces notamment dans la mise en place de nouvelles capacités et renforcent de cette manière la protection de leur patrie. Des structures régionales et l'existence d'unités non actives faciliteront, à l'échelon régional, une éventuelle montée en puissance de capacités militaires. L'intégration de nos réservistes se fera à travers un concept repensé de l'organisation de la réserve.
7. Les dépenses de défense doivent être en totale adéquation avec la mission de la Bundeswehr et les autres obligations de l'État. La Bundeswehr a besoin d'une base de financement fiable et durable offrant une sécurité de planification suffisante. Des crédits

seront mis en place afin de garantir le maintien de forces armées opérationnelles et capables d'agir au sein de l'Alliance, et qui reflètent le rôle et la place de l'Allemagne.

8. La Bundeswehr appliquera dorénavant le principe d'organisation unique consistant à réunir les compétences techniques et organisationnelles à tous les niveaux
9. Sur le plan organisationnel, la direction du ministère sera assurée par le ministre fédéral de la Défense, deux secrétaires d'État permanents et le chef d'état-major des armées. Le ministre fédéral de la Défense sera par ailleurs secondé dans son action gouvernementale par deux secrétaires d'État parlementaires. Le chef d'état-major des armées est le militaire le plus haut gradé de la Bundeswehr et dans le même temps son représentant militaire suprême. Il sera désormais le supérieur hiérarchique et disciplinaire de l'ensemble des militaires et assumera la fonction de conseiller militaire du gouvernement fédéral.

Le ministère comprendra à terme neuf directions et emploiera environ 2 000 personnes, le resserrement des effectifs affectera tous les niveaux hiérarchiques. Les directeurs seront également responsables de l'ensemble des organismes, institutions et établissements relevant de leur autorité. Dans toute la mesure du possible, les directions seront armées à la fois de personnels militaires et civils. Les chefs d'état-major des armées respectives assureront désormais le commandement de leur secteur organisationnel militaire en dehors du ministère.

10. Les forces armées se déclineront en cinq armées et secteurs organisationnels appelés à travailler en étroite coordination (armée de terre, armée de l'air, marine, service de soutien interarmées et service de santé interarmées).
11. L'acquisition d'équipements au profit des forces et la technologie de l'information dédiée au système d'armes et d'aide au commandement seront regroupées. À cet effet, une instance faisant également appel à l'expertise externe sera créée au sein du ministère fédéral de la Défense, elle aura pour but d'orienter sur les défis futurs le processus d'armement et d'utilisation ainsi que son organisation.

Par ailleurs, l'ensemble des projets d'acquisition et d'armement en cours feront l'objet d'une étude de compatibilité avec les présents points clés ainsi qu'avec le profil capacitaire prioritaire des forces.

12. La réalisation et l'entretien d'infrastructures militaires tant en Allemagne qu'à l'étranger continueront de revêtir une importance particulière. La Bundeswehr révisera l'ensemble des processus dans les domaines de l'infrastructure et des prestations de service pour en renforcer l'efficacité en termes d'organisation et de processus.